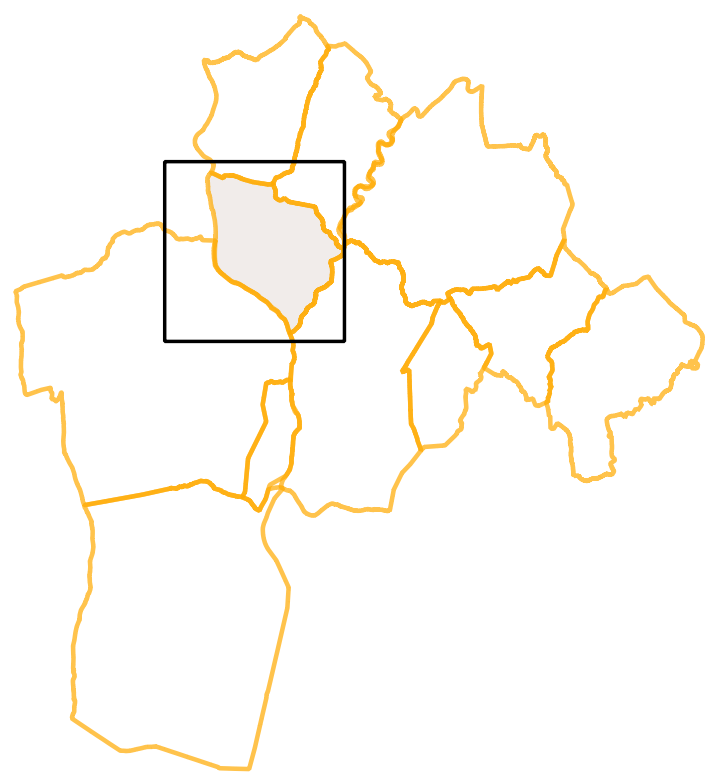


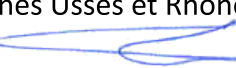
DGA N°3

Commune de
BASSY



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté de Communes Usse et Rhône



M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Edité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste
Territoires
demain

Géomaticien
CICL

Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>,
mise à jour du 01/04/2024

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE1 Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UE1 Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- UX2 Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UX1 Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- NC Secteur à vocation de gestion des activités de carrières
- NCg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nb Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nis Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R.221.1 du CU
- Bâts d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421.28 du CU
- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures transports terrestres, dans les quelles des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Au titre de l'article L.332.11.3 du CU
- Périmètre de Projet urbain Partenarial
- Au titre de l'article L.424.1 du CU
- Périmètre de suris à statuer

ZONES NON URBANISEES, RESERVES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH1 Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUH1 Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

